

C'est triste à dire, monsieur le Président, mais le ministre n'a vraiment rien fait depuis. Aucune décision n'a été prise quant à une nouvelle politique en matière d'aide au crédit agricole. Il y a deux ou trois jours, j'ai appris qu'au 1<sup>er</sup> décembre 1985, les arriérés de la Société du crédit agricole avaient atteint 277 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 48 p. 100 depuis 1984. Au 1<sup>er</sup> janvier, les arriérés de la Société du crédit agricole avaient augmenté en flèche pour atteindre 310 millions de dollars, marquant une augmentation de 50 p. 100 depuis 1984.

● (1815)

Au Canada, nous sommes aux prises avec une situation très grave en ce qui concerne les saisies-arrêts et les faillites agricoles. Le gouvernement a imposé un moratoire sur les saisies. Si bénéfique que cette décision puisse être à court terme pour les particuliers, elle ne règle pas leur problème. Le 10 juillet dernier, le ministre a promis qu'il présenterait un projet de loi visant les ententes entre les agriculteurs et les créanciers qui permettrait aux tribunaux des faillites d'accorder des accommodements aux agriculteurs qui éprouvent de très grandes difficultés financières. Depuis juillet dernier, il a également laissé entendre qu'il envisageait d'accorder aux agriculteurs aux prises avec de graves difficultés financières une aide supplémentaire par la Société du crédit agricole. Il y a eu quelque 640 saisies dans lesquelles il aurait fallu intervenir en septembre 1985. On en compte probablement un millier aujourd'hui et pourtant le gouvernement demeure imperturbable.

Le secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement (M. Gurbin) vient de la région agricole du comté de Bruce-Grey qui a été victime de la grave dévaluation des terres agricoles et a probablement été témoin d'un plus grand nombre de faillites et de saisies agricoles que toute autre région de l'Ontario. J'espère qu'il pourra nous annoncer ce soir au nom du ministre de l'Agriculture que le gouvernement compte mettre en œuvre un programme, semblable peut-être à celui qu'a recommandé le comité des finances de la Chambre des communes. Ce comité a présenté un rapport unanime à la Chambre recommandant de prêter de l'argent à un taux d'intérêt de 8 p. 100 à nos agriculteurs les plus jeunes et les plus productifs, dont beaucoup risquent la saisie, sinon les citoyens diront que le gouvernement ne s'intéresse pas à l'agriculture et qu'il n'est pas disposé à faire quoi que ce soit pour les 23 p. 100 des agriculteurs qui ont de graves difficultés financières et pour les 11 p. 100 qui risquent des problèmes modestes à graves pour le moment.

C'est bien beau d'annoncer un moratoire, mais il faut de l'argent pour aider les 39,000 agriculteurs qui ont de grosses

### *L'ajournement*

difficultés financières. Bon nombre d'entre eux sont les agriculteurs les plus jeunes, les plus productifs et les plus avancés sur le plan technologique; ce seront probablement les meilleurs agriculteurs si le gouvernement peut les aider de façon raisonnable et pratique. Leur exploitation a encore une chance d'être viable malgré la faiblesse du prix des denrées, la diminution de la valeur des terres et tous les autres problèmes auxquels les agriculteurs sont confrontés à l'heure actuelle.

J'espère que le secrétaire parlementaire, qui est très conscient de ce problème dans sa propre circonscription, pourra faire une déclaration ce soir au nom du gouvernement.

**M. G. M. Gurbin (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement):** Monsieur le Président, j'apprécie sincèrement le ton de l'intervention du député d'Algoma (M. Foster), qui contraste avec celui dans lequel se sont déroulées d'autres discussions semblables à la Chambre. Le député a à juste titre signalé que dans la plupart des régions du pays, sinon toutes, l'agriculture subit les effets d'un marasme économique permanent. Étant donné le prix des denrées et les taux d'intérêt trop élevés, les agriculteurs font l'objet de telles pressions qu'un grand nombre d'entre eux sont actuellement en difficulté. Les chiffres exacts sont contestables, mais il ne fait aucun doute qu'un grand nombre d'entre eux sont touchés et qu'il faudra prendre des mesures différentes de celles proposées jusqu'ici.

Pour répondre à la question précise du moratoire sur les faillites agricoles, il aurait peut-être mieux valu, si possible, en imposer un à tout le monde. Le ministre de l'Agriculture (M. Wise) n'a été en mesure que de retarder les saisies de la Société du crédit agricole. Il l'a fait parce que c'était le seul moyen qu'il avait immédiatement à sa disposition pour régler ces cas graves. Il a aidé environ 670 agriculteurs qui, autrement, se seraient retrouvés en faillite. Ces dispositions resteront en place jusqu'à ce que nous puissions prendre des solutions définitives.

● (1820)

En outre, il y a eu quelques retombées en ce sens que d'autres établissements de prêts ont étudié la situation plus attentivement et ont décidé de surseoir aux mesures qu'ils s'appropriaient à prendre. Il s'agit d'une conséquence accessoire. Malheureusement, je n'ai pas obtenu l'entière collaboration des provinces, même si l'une d'elles a présenté un projet de loi visant à suspendre toute nouvelle saisie avant que nous n'ayons appliqué ces deux solutions.

Je suis entièrement d'accord avec le député d'Algoma pour dire qu'il faut absolument modifier la Loi sur la faillite et apporter des changements au sein de la Société du crédit